

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michei	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 M. Olivier BERTHELOT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Abstentions:

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 35 /23/VI

PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°43/20/VII DU 09 JUILLET 2020 PORTANT
CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,
Vu la note explicative de synthèse n° 25/2023 du 16 juin 2023,
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** A l'article 2 de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, il convient de lire :
- « M. Michel BAUDRY » en lieu et place de « M. Guy GUEPY », s'agissant de la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale.
 - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Maurice PELAGE », s'agissant de la commission chargée de la culture.
 - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Michel BAUDRY » s'agissant de la commission chargée de la condition féminine
 - « Mme Catherine KRIVOBOK » en lieu et place de « M. Paul AUSU » s'agissant de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.
- Article 2 :** Le reste sans changement.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressé(e)s et publiée sous format électronique.

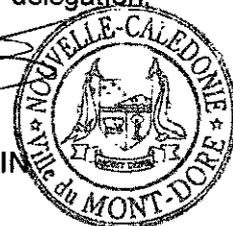
Le secrétaire de séance,

Nina JULIÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,

Jean-Jacques AFCHAIN



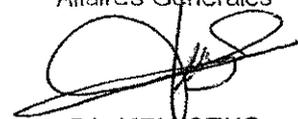
Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)s (notification)
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230623-35-23-VI-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIL. 2020
au Commissaire Délégué
et notifié le 21 JUIL. 2020
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

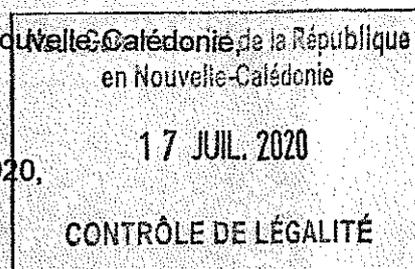
DELIBERATION N° 43/20/VII


ERIC KEMSENG

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie de la République
en Nouvelle-Calédonie
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la note explicative de synthèse n°34/2020 du 03 juillet 2020,
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Article 2 : Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	Mme Marguerite FILIMOHAAU
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	M. Mickaël LELONG
M. Mathieu GOYON	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Raphaël TOFILI	M. Pétélo SAO

Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :

M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Marie-Thérèse TU
Mme Chantal COURTOT	Mme Ivy POIA
M. Guy GUEPY	M. Frédéric PARENT
Mme Nadine JALABERT	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Pétélo SAO

Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des séniors, du handicap et du logement :

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFIL	Mme Ivy POIA
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Jean-Irénée BOANO
M. Michel BAUDRY	M. Pétélo SAO

Commission chargée de la condition féminine :

Mme Nadine JALABERT	M. Michel BAUDRY
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Nina JULIE
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Chantal COURTOT	M. Pétélo SAO

Commission chargée de la culture :

Mme Marie-Thérèse TU	M. Maurice PELAGE
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	Mme Laure MOREAU
Mme Fémia MOTUHI	M. Mickaël LELONG
Mme Sabrina WEDE	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Pétélo SAO

Commission chargée des sports :

M. Carl N'GUELA	M. Paul AUSU
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Lolésio MAUVAKA	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Pétélo SAO

Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :

M. Mathieu GOYON

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

M. Paul AUSU

Mme Chantal COURTOT

M. Lolésio MAUVAKA

Mme Elizabeth RIVIERE

M. Frédéric PARENT

Mme Nina JULIE

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Pétélo SAO

Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :

M. Georges TARAIHAU

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT

M. Mathieu GOYON

Mme Vaea FROGIER

M. Carl N'GUELA

M. Olivier BERTHELOT

Mme Nina JULIE

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Pétélo SAO

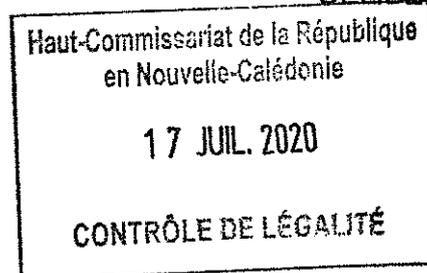
Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

Article 4 : La présente délibération annule toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

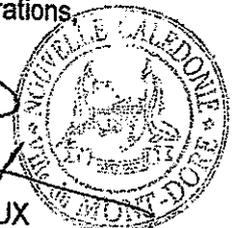
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020



Pour extrait conforme
au registre des délibérations.

Le Maire,

Eddie LÉCOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)s (notification)
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Modification de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales.

P.J. : - Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;
- Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit, par délibération ci-jointe.

Il convient de modifier la délibération sus visée comme suit :

Pour la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, il convient de remplacer M. Guy GUEPY par M. Michel BAUDRY.

Pour la commission chargée de la culture, il convient de remplacer M. Maurice PELAGE par Mme Catherine KRIVOBOK.

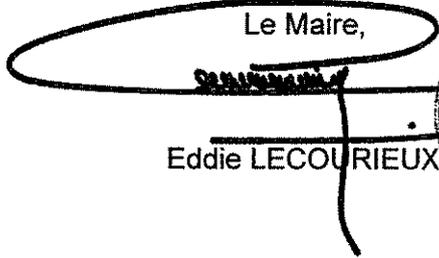
Pour la commission chargée de la condition féminine, il convient de remplacer M. Michel BAUDRY par Mme Catherine KRIVOBOK.

Pour la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, il convient de remplacer M. Paul AUSU par Mme Catherine KRIVOBOK.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

